

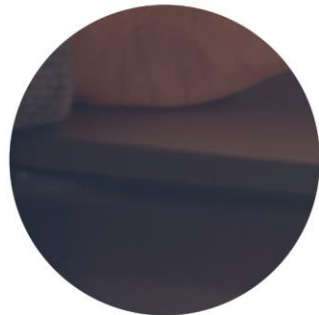
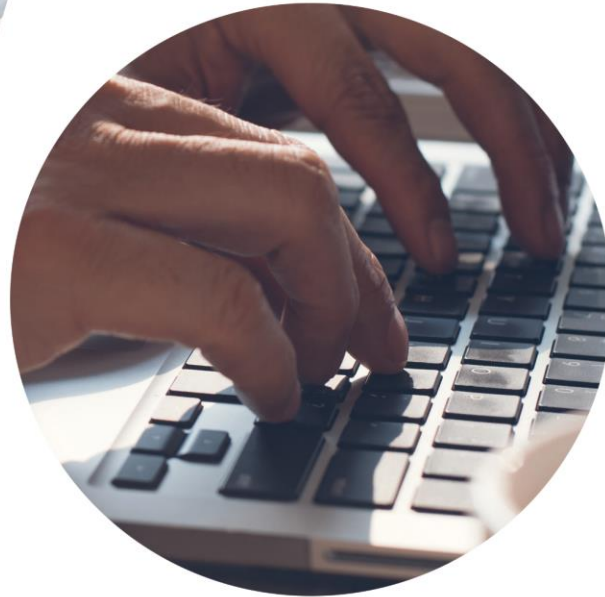


# COMITÉ SYNDICAL

SAMEDI 21 MAI 2022

[SIEGE27.FR](http://SIEGE27.FR)

**DÉSIGNATION  
DU SECRÉTAIRE  
DE SÉANCE**



## INSTITUTION

- Election de membres du Bureau Syndical
- Adaptation du Règlement Intérieur du Comité Syndical

## FINANCES

- Compte Administratif 2021 et Affectation des résultats – Budget Principal
- Compte Administratif 2021 et Affectation des résultats – Budget Annexe Production d'EnR
- Approbation du compte de gestion du receveur
- Adoption du référentiel comptable et budgétaire M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour le budget principal
- Apurement du compte 1069 du Budget Principal
- Vote du Budget supplémentaire 2022 – Budget Principal
- Vote du Budget supplémentaire 2022 – Budget Annexe Production d'EnR

## COMPÉTENCES

- Evolution de la tarification du service de recharge des véhicules électriques
- Adhésions et retraits de la compétence optionnelle Maintenance de l'Eclairage Public
- Adhésions à la compétence optionnelle Exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques
- Retrait de West Energies du groupement d'investisseurs

## COMPÉTENCES (suite)

- Autorisation d'engager des discussions en vue de la cession des titres de West Energies au sein de la CPES Terres Neuves
- Acquisition d'actions de la SAS Transition Euroise Mesnil-Hamel
- Changement de représentant au sein du Comité stratégique de la SAS Transition Euroise Mesnil-Hamel

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Modification du tableau des effectifs
- Création du forfait mobilité durable au bénéfice des agents du SIEGE

## COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU SYNDICAL ET DU PRÉSIDENT

- Délibérations du Bureau Syndical du 03/02/2022
- Délibérations du Bureau Syndical du 24/03/2022
- Délibérations du Bureau Syndical du 12/05/2022

## INFORMATIONS DIVERSES



## INSTITUTION

*Election de membres du Bureau Syndical*

Suite à la démission d'un membre du Bureau Syndical, il est proposé au Comité Syndical de procéder à la désignation d'un nouveau membre permettant de compléter la composition du bureau fixée à 26 membres dont le Président et les 3 Vice-Présidents.

Le président propose la candidature de XXXXX

**Il est proposé au Comité Syndical de procéder à la désignation d'un nouveau membre afin de compléter le Bureau composé, conformément à la délibération du Comité Syndical du 18 juillet 2020 de 26 membres dont le Président et les 3 Vice-Présidents.**

**Modifications proposées :**

- Au chapitre VII publicité des séances. Pour la strate de population, le CGCT fixe la demande de huis clos à 5 membres au lieu de 3, comme adopté par le Comité Syndical de décembre 2020.
- Et, principalement introduction d'un nouveau chapitre XI : Réunion en visioconférence à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 (hors contexte sanitaire dégradé) comme autorisé par les dispositions de la Loi 3DS pour nos syndicats en retenant les modalités pratiques suivantes :
  - Pas d'élection, de désignation ni de vote du Budget Primitif en visioconférence,
  - Maintien a minima d'une réunion en présentiel par semestre,
  - Appréciation du quorum et des scrutins avec les outils numériques utilisés,
  - Caractère public par diffusion vidéo en direct de la séance.

**Il est proposé au Comité Syndical d'adapter le règlement intérieur adopté en décembre 2020 en fonction des éléments ci-dessus précités.**

## FINANCES

### Compte Administratif 2021 et Affectation des résultats – Budget Principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE N-1		20 796 142,74	11 122 294,88		11 122 294,88	20 796 142,74
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	13 425 225,08	23 673 233,55	35 268 556,29	35 301 534,11	48 693 781,37	58 974 767,66
RÉSULTATS DE L'EXERCICE		10 248 008,47		32 977,82		10 280 986,29
Totaux (y compris résultats antérieurs) soit Résultats de clôture de l'exercice	13 425 225,08	44 469 376,29	46 390 851,17	35 301 534,11	59 816 076,25	79 770 910,40
		31 044 151,21	11 089 317,06		19 954 834,15	
RESTES À RÉALISER			11 881 733,22	5 040 619,73	11 881 733,22	5 040 619,73
RESULTATS GLOBAUX	13 425 225,08	44 469 376,29	58 272 584,39	40 342 153,84	71 697 809,47	84 811 530,13
SOIT		31 044 151,21	17 930 430,55			13 113 720,66
		13 113 720,66		RESULTAT DE L'EXERCICE (RAR compris) R002		

D001

R002

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le Compte Administratif et d'adopter la proposition d'affectation du résultat au Budget Supplémentaire 2021 du budget principal.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DE L'EURE







# **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR**





### Adoption du référentiel comptable et budgétaire M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour le Budget Principal

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) et la DGFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux :

- Bloc communal,
- Départemental et régional,
- En conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels M14, M52 et M71.

#### **Ainsi, en matière de :**

- Gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisation d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- Fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitre (dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- Gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

**Il est proposé au Comité Syndical d'appliquer la norme M57 au Budget Principal à compter du 1er janvier 2023.**

L'instruction budgétaire et comptable M12 a été remplacée par la M14 au 1er janvier 1997.

La M14 a introduit le principe des rattachements des charges et des produits, c'est-à-dire la comptabilisation des dépenses et recettes engagées et non mandatées sur l'exercice auquel elles se rapportent.

A cette occasion, le compte non budgétaire 1069 a été utilisé de manière facultative afin de permettre la transition entre l'ancienne et la nouvelle norme comptable, en particulier pour éviter que l'introduction du rattachement des charges à l'exercice n'entraîne un accroissement des charges trop important lors du premier exercice.

Ce compte a été à nouveau mouvementé en 2006 dans le cadre de la mise en œuvre de la simplification du rattachement des Intérêts Courus Non échus (ICNE) à l'exercice.

Considérant que ce compte qui présente actuellement un solde débiteur de **31 301,45 €** doit faire l'objet d'un apurement dans le cadre du passage à la M57 au 1er janvier 2023.

**Il est proposé au Comité Syndical de valider l'apurement du compte 1069 par opération d'ordre semi budgétaire : émission d'un mandat d'ordre mixte au compte 1068 pour un montant de 31 301,45 €.**

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP2022	BS 2022
011	Charges à caractère général (dont travaux réseaux téléphoniques)	7 685 500	1 308 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 502 000	20 000
014	Atténuation de produits	2 700 000	0,00
65	Autres charges de gestion courante	222 200	0,00
66	Charges financières	2 000	0,00
67	Charges exceptionnelles	20 000	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000	0,00
<b>023</b>	<b>Virement investissement</b>	<b>7 801 300</b>	<b>12 865 720,66</b>
<b>042</b>	<b>Transfert d'ordre entre sections</b>	<b>930 000</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>21 864 000</b>	<b>14 193 720,66</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BS 2022
013	Atténuation de charges	30 000	
70	Produits des services, du domaine et vente divers	285 000	10 000
7351	Taxe électricité	11 000 000	650 000
74	Participations travaux FT et maintenance EP	5 754 000	400 000
75	Redevances Electricité et Gaz R1 et redevance R2	4 650 000	0,00
76-77	Produits exceptionnels	145 000	20 000
<b>R002 RÉSULTAT REPORTÉ</b>			<b>13 113 720,66</b>
		<b>21 864 000</b>	<b>14 193 720,66</b>

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	RESTES A REALISER	BS 2022
20-204	Immobilisations incorporelles	466 000	0,00	76 000
21	Immobilisations corporelles	595 000	58 594,63	165 000
2315	Immobilisations en cours	317 300	127 917,41	7 442 720,66
2313	Construction locaux SIEGE	0,00	1915,20	200 000,00
2315	Travaux en cours	27 900 000	11 485 211,85	
26	Participations et créances rattachées	1 382 000		
27	Autres immobilisations (budget annexe)	500 000		-500 000,00
10	Passage à la M57-Apurement du 1069			32 000,00
020	Dépenses imprévues	1000		
041	Opérations d'ordre	800 000		-800 000,00
458	Opérations pour compte de tiers (travaux de coordination)	450 000	208 094,13	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>32 411 300</b>	<b>11 881 733,22</b>	<b>6 615 720,66</b>
D001	Reprise du résultat d'exécution négatif			11 089 317,06
	<b>TOTAL (RAR compris)</b>	<b>32 411 300</b>		<b>29 586 770,94</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	RESTES À RÉALISER	BS 2022
10	FCTVA	4 400 000		1 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			17 930 430,55
13	Participations communales, FACE, PCT, articles 8 et 10-Etat/Région (bornes hydrogène)	11 180 000	4 641 634,60	
23	Remboursement sur travaux	30 000		
2762	TVA travaux	0,00		
276348	Annuités communes	300 000		50 000
16	Emprunt	6 500 000		- 6 500 000,00
040-041	Amortissements-Opérations d'ordre	930 000 800 000		- 800 000
021	Virement section fonctionnement	7 801 300		12 865 720,66
024	Produits de cessions immobilières	20 000		
4582	Opérations pour compte de tiers	450 000	398 985,13	
	<b>TOTAL</b>		<b>5 040 619,73</b>	<b>24 546 151,21</b>
	<b>TOTAL (RAR compris)</b>	<b>32 411 300</b>		<b>29 586 770,94</b>

BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE  
FONCTIONNEMENT

Chap	DEPENSES D'EXPLOITATION	BP 2022	BS 2022
6156	Maintenance logicielle	100 000	
6231	Annonces et insertions-abonnements	25 000	
617	Etudes, Audits	50 000	- 1 493,82
65	Autres charges de gestion courante		1 000,00
<b>D002</b>			<b>493,82</b>
	<b>Total de la section fonctionnement dépenses</b>	<b>175 000</b>	<b>0</b>
Chap	RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2022	BS 2022
70	Ventes produits –prestations	175 000	0,00
	<b>Total de la section fonctionnement recettes</b>	<b>175 000</b>	<b>0</b>



BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE  
INVESTISSEMENT

Chap	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	RESTES À RÉALISER	BS 2022
20	Immobilisations incorporelles hors opérations	20 000		
21	Immobilisations corporelles hors opérations	15 000		
2315	Installations photovoltaïques	465 000	146 741,78	
<b>Total de la section investissement dépenses</b>		<b>500 000</b>		<b>146 741,78</b>
Chap	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022		BS 2022
1687	Autres dettes (virement du budget principal)	500 000		-500 000,00
R 001	Solde d'exécution positif reporté			1 705 183,19
<b>Total de la section investissement recettes</b>		<b>500 000</b>		<b>1 205 183,19</b>
Vote du BS pour la section d'investissement en déséquilibre (excédent de recettes)				

## COMPÉTENCES

### Evolution de la tarification du service de recharge des véhicules électriques

Une tarification simple mais progressivement inadaptée à l'évolution des batteries depuis 2019.

- Prise E/F : 1€/2 heures
- Prise T2/T3 : 0,50€/1/2 heure jusqu'à 2h00

La proposition tient compte de la nature de la recharge et de l'évolution du prix de l'énergie.

#### POUR LES BORNES AVEC LA FONCTION HORODATEUR :

- Prise E/F (3.5kWh) : 0.50€ par demi-heure. Pour 1 autonomie de 100 km, le temps de recharge est de 4h30, soit 4.50€.
- Prises T2, 2€ la 1ère 1/2heure, puis 1€ par 1/2heure supplémentaire.

Pour une autonomie de 100 km, le temps de recharge est de :

- ✓ 2h00 et 5 € pour une recharge à 7 KWh,
- ✓ 1h30 et 4 € pour une recharge à 11 KWh,
- ✓ 1h00 et 3 € pour 1 recharge à 18 KWh.
- ✓ Si 2 véhicules s'alimentent simultanément, le temps de recharge remonte entre 1h30 et 2h00 (soit 5 €).

#### POUR LES BORNES ÉQUIPÉES D'UN COMPTEUR CERTIFIÉ

permettant de facturer la puissance soutirée, il serait proposé de fixer le prix du kWh à 0.30 € de telle sorte que pour 100 km d'autonomie, le coût de la recharge soit de 4.5 €, quelle que soit la puissance de charge acceptée par de la batterie.

#### PROPOSITION TARIF RECHARGE MID

Durée	3,5 kWh	7 kWh	11kWh	18 kWh
30 min	0,525	1,05	1,65	2,7
1h	1,05	2,1	3,3	5,4
1h30	1,575	3,15	4,95	8,1
2h	2,1	4,2	6,6	10,8
<b>Tarif pour 100 kms</b>				
	4,5	4,5	4,5	4,5
<b>prix du kW/mn</b>				
	0,0175	0,035	0,055	0,09

Après présentation au Bureau Syndical du 12 Mai dernier, il est proposé au Comité Syndical de valider la nouvelle tarification du service de recharge des véhicules électriques comme détaillée ci-dessus.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DE L'EURE



### **DEMANDES D'ADHÉSION :**

**ECQUETOT** / Délibération du 22 novembre 2021

**BREUILPONT** / Délibération du 14 janvier 2022

**TOURNEVILLE** / Délibération du 31 janvier 2022

**BOISNEY** / Délibération du 07 mars 2022

**LE THEIL NOLENT** / Délibération du 10 mars 2022

**MORSAN** / Délibération du 25 mars 2022

**CORMEILLES** / Délibération du 02 mai 2022

**MAINNEVILLE** / Délibération du 06 mai 2022

**Il revient à l'assemblée d'approuver à compter du 1er juillet 2022 le transfert de compétence optionnelle maintenance de l'éclairage public et/ou le retrait prononcé par les Conseils Municipaux par délibérations concordantes des susvisés.**

### CONTEXTE

La réforme statutaire du SIEGE 27 visait en 2016 à organiser la mobilité électrique et développer une offre cohérente d'IRVE sur le département :

- 266 points de charge ont été installés, comptabilisant 20 000 connexions en 2021
- La loi LOM recommande, la réalisation de schémas directeur des IRVE. Le SIEGE 27 peut conduire ce projet sous réserve que la compétence « aménagement et exploitation d'IRVE » lui soit confiée par les communes membres

### PROBLÉMATIQUE

Par courrier en date du 18 janvier 2022, le SIEGE a saisi l'ensemble des communes concernées. 39 ont à date et par voie délibérative demandé leur adhésion à cette compétence facultative qui :

- Permet aux communes de confier au SIEGE l'exploitation, y compris l'entretien et la supervision des bornes installées ou susceptibles d'être installées sur leur territoire.
- Intègre le territoire des communes concernées dans le cadre du Schéma Directeur des IRVE qu'il élabore.

Il est précisé que l'exercice de cette compétence ne remet pas en cause l'exercice des autres missions relevant des services de mobilité et de transports.

### DEMANDES D'ADHÉSION :

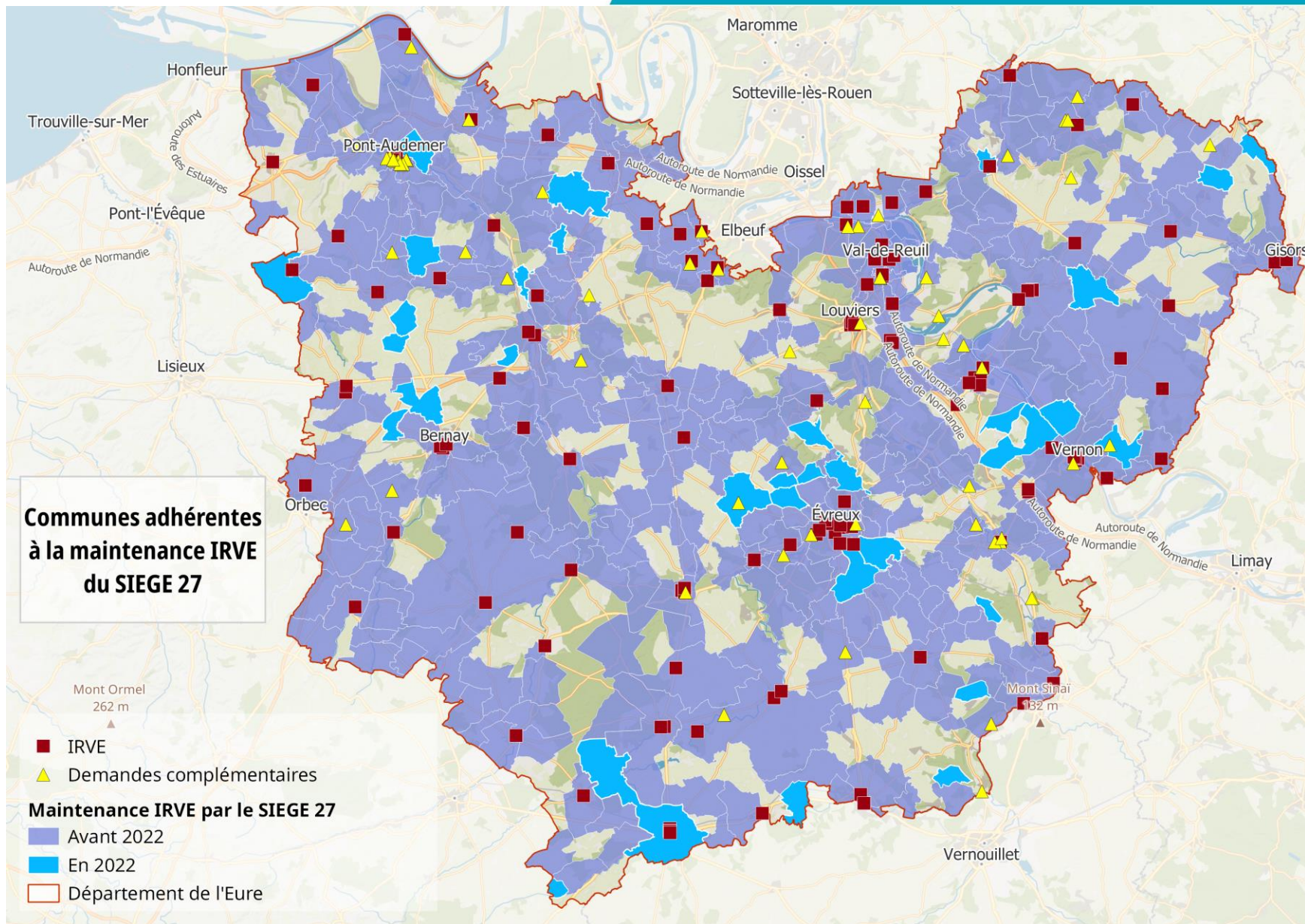
- |                               |                                |                           |                              |
|-------------------------------|--------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| - ACON                        | - FLEURY SUR ANDELLE           | - LE FAVRIL               | - SAINT ETIENNE L'ALLIER     |
| - AMECOURT                    | - FRANQUEVILLE                 | - LE MESNIL FUGUET        | - SAINT LEGER DU GENNETEY    |
| - BOIS JERÔME SAINT OUEN      | - GAUVILLE LA CAMPAGNE         | - LE VIEIL EVREUX         | - SAINT MARTIN LA CAMPAGNE   |
| - BROSVILLE                   | - GUICHAINVILLE                | - LES TROIS LACS          | - SAINT MARTIN DU TILLEUL    |
| - CHENNEBRUN                  | - HARQUENCY                    | - LOUY                    | - SAINT PIERRE DE BAILLEUL   |
| - CLAVILLE                    | - HOULBEC COCHEREL             | - MANNEVILLE SUR RISLE    | - SAINT PIERRE DE CORMEILLES |
| - COURBEPINE                  | - L'HABIT                      | - NORMANVILLE             | - SANCOURT                   |
| - COURDEMANCHE                | - LA BOISSIERE                 | - PONT AUTHOU             | - TOURNEVILLE                |
| - EPREVILLE-EN LIEUVIN        | - LA CHAPELLE DU BOIS DES FAUX | - PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX | - VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON  |
| - FLANCOURT CRESCY EN ROUMOIS | - LA CHAPELLE LONGUEVILLE      | - SAINT DENIS LE FERMENT  |                              |

**Il est demandé au Comité Syndical de valider le transfert de compétence tel que souhaité par les communes adhérentes.**



## COMPÉTENCES

Adhésions à la compétence optionnelle Exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques



Par délibération du Comité syndical en date du 2 décembre 2017, le SIEGE 27 a signé une convention constitutive d'un groupement d'investisseurs en vue de favoriser le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque au sol, éolien et méthanisation) sur le département de l'Eure avec :

- **La SEM SIPEnR** : Créée à l'initiative du SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Communications), avec une solide expérience en matière d'ingénierie de projet et d'exploitation de site de production d'énergie renouvelable issues de l'éolien, de la géothermie, du photovoltaïque et de la méthanisation.
- **La SEM West Energies** : Emanation du Conseil Départemental de la Manche et du Syndicat d'Energie du département éponyme, spécialisée dans le co-développement et le co-financement de projets d'énergies renouvelables éoliens, photovoltaïques et de méthanisation dans le Grand Ouest notamment en Normandie ;

Son Conseil d'administration, en date du **9 mars 2022**, a décidé de recentrer l'ensemble de ses activités sur le seul département de la Manche et demande à se retirer du groupement.

La convention, signée pour une durée de **5 ans**, prévoit cette faculté avec pour seul formalisme, une lettre recommandée reçue au SIEGE 27 le **11 avril 2022** et présentation de ce retrait au Comité Syndical.

**Il est proposé au Comité Syndical de prendre acte du retrait de West Energies du groupement d'investisseurs qui perdure par ailleurs entre les 2 autres membres : le SIEGE 27 et la SEM SIPEnR jusqu'au 25 janvier 2023.**

### CONTEXTE

West Energies et SIEGE 27 sont co actionnaires avec la Caisse des Dépôts/Banque des Territoires du parc photovoltaïque de la Chapelle Longueville, dit Terres Neuves 1 en service depuis 2019 :

- West Energies : 50%
- Banque des Territoires : 40%
- SIEGE 27 : 10%

La décision de West Energies de se recentrer sur la Manche, la conduit à envisager de céder ses parts dans Terres Neuves 1.

La Banque des Territoires a indiqué être favorable à cette vente.

### PROBLÉMATIQUE

La doctrine du SIEGE 27 est de porter sur le long terme les projets ENR. Le statut et le pacte d'associés de Terre Neuves 1, ne prévoient pas de cession de titre avant 10 ans sauf accord unanime des parties,

Avant d'autoriser la SEM / Banque des Territoires à vendre leur part, il convient d'étudier les voies et les moyens d'un éventuel rachat du projet.

**Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à engager des discussions avec West Energies ainsi qu'avec tout autre acteur susceptible de vouloir s'associer au SIEGE 27 pour étudier les voies et les moyens d'un éventuel rachat du projet et à réaliser l'ensemble des audits nécessaires (notamment technique, juridique et financier) à la bonne conduite de cette opération.**



Après accord des communes concernées et de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, le SIEGE 27 a porté un projet ENR sur les communes de Mesnil Rousset et Notre Dame du Hamel qui a donné lieu à la création de la SAS Transition Euroise Mesnil Hamel en 2018.

#### **Son capital est réparti de la manière suivante :**

- 31 % : SIEGE 27
- 30 % : Engie Green
- 15 % : SEM SIPEnR
- 15 % : SEM West Energies
- 3 % : commune de Mesnil-Rousset
- 3 % : commune de Notre-Dame-du-Hamel
- 3 % : Intercommunalité Bernay Terres de Normandie

Conformément à la convention de développement ENR signé entre le SIEGE et les territoires concernés, Notre Dame du Hamel a décidé de se retirer du projet.

De même, West Energies se recentrant sur la Manche, souhaite se retirer du projet.

#### **Après cession des titres de la commune de Notre-Dame-du-Hamel et de la SEM West Energies, la répartition du capital de la SAS de projet serait ainsi la suivante :**

- 37 % : SIEGE 27
- 34 % : Engie Green
- 23 % : SEM SIPEnR
- 3 % : commune de Mesnil-Rousset
- 3 % : Intercommunalité Bernay Terres de Normandie

#### **Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à prendre ou signer tous les actes utiles à :**

- L'acquisition des 30 actions détenues par la commune de Notre-Dame-du-Hamel au sein de la SAS « Transition euroise Mesnil Hamel » et à procéder au paiement du prix d'acquisition de 10€ par action soit 300€ pour 30 actions à la commune de Notre-Dame-du-Hamel et des frais d'enregistrement y afférents ;
- L'acquisition de 30 actions détenues par la SEM West Energies au sein de la SAS « Transition euroise Mesnil Hamel » et à procéder au paiement du prix d'acquisition de 10€ par action soit 300€ pour 30 actions à la SEM West Energies et des frais d'enregistrement y afférents.

## COMPÉTENCES

*Changement de représentant au sein du Comité stratégique de la SAS Transition Euroise Mesnil-Hamel*

### CONTEXTE

Par délibération du Comité syndical en date du 1er décembre 2018, le SIEGE 27 est actionnaire de la société de projet d'énergie renouvelable « Transition Euroise Mesnil Hamel » et dispose de 3 représentants au sein du Comité stratégique de la société susmentionnée.

Par délibération du Comité syndical en date du 11 décembre 2020, les représentants suivants ont été nommés au sein dudit Comité stratégique :

- Le Président du SIEGE ou l'un des vice-président(e)s pour le représenter,
- Le délégué titulaire de la commune de Mesnil-Rousset ou son suppléant pour le représenter,
- Le délégué titulaire de la commune de Notre-Dame-du-Hamel ou son suppléant pour le représenter.

### PROBLEMATIQUE

La commune de Notre Dame du Hamel ayant exprimé son souhait de se retirer du projet, il convient de désigner un autre représentant du SIEGE 27 au comité stratégique de la SAS Transition Euroise Mesnil Hamel.

**Du fait de la décision de la commune de Notre-Dame-Hamel de se retirer du projet, il convient de procéder au remplacement du délégué titulaire de la commune de Notre-Dame-du-Hamel ou son suppléant pour le représenter, au sein de ce Comité stratégique.**

Afin de tenir compte des évolutions de carrière des agents en poste, il convient de procéder à l'adaptation du tableau des effectifs de l'établissement dont les modifications sont décrites ci-dessous :

### Filière administrative :

- Fermeture d'un poste au grade d'Adjoint administratif principal 1ère classe et ouverture d'un poste au grade d'adjoint administratif afin d'acter le départ d'un agent qui fait valoir son droit à retraite au 1er juillet 2022 et d'ouvrir un poste correspondant au profil de l'agent à recruter pour son remplacement.

### Filière technique :

- Transformation au 1er août 2022 d'un poste de Technicien Principal 2ème classe et en poste au grade de Technicien Principal 1ère classe suite à obtention de l'examen professionnel par un agent.

**Il est proposé au Comité Syndical de valider les modifications du tableau des effectifs du syndicat et d'autoriser Monsieur le Président à prendre les actes afférents.**

Par décret du 09 décembre 2020, le « forfait mobilités durables », a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport de type vélo et autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail. Il consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par l'agent au titre de ces déplacements :

- Soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique
- Soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage

#### Le montant du forfait mobilité durable est :

- De 200 € par an,
- Exonéré d'impôt et de contributions.
- Est modulé à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année

#### Les conditions :

- L'agent doit utiliser l'un des deux moyens de transport éligibles (vélo personnel ou covoiturage)
- L'agent doit l'utiliser pour ses déplacements domicile-travail pendant un minimum de 100 jours sur une année civile. Ce nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

#### Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'instaurer, à compter du 1er juin 2022, le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics du SIEGE 27 dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé,**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants**

- **Liste complémentaire N°1 Programmation 2022** des communes rurales dites « C » : 43 opérations supplémentaires pour 3 448 500 € ;
- **Programmation 2022 des travaux des villes « A »** : 8 opérations pour 1 257 000 € ;
- **Programmation 2022 des travaux des villes « B »** : 38 opérations pour 2 958 000 € ;
- **Photovoltaïque au sol** – Convention partenariale Martot / ASE / SIEGE ;
- **Rénovation bâlimentaire** – Délégation de signature au Président des conventions triennales d'accompagnement SIEGE / commune ;
- **Hydrogène** – Demande de subvention auprès de la Région – Dispositif IDEE / Innovation pour l'adaptation matérielle de la station du Vieil-Evreux au « Nomad car H2 ».

- **Liste complémentaire n°2 programmation 2022** des communes rurales dites « C » : 11 opérations pour 669 500 € ;
- **Rénovation bâtementaire** – Délégation de signature au Président des conventions de participation financière pour la réalisation d'audits énergétiques ;
- **Rénovation bâtementaire** – Convention partenariale pour promouvoir et valoriser les certificats d'économie d'énergie ;
- **Méthanisation** – Charte Métha'Normandie ;
- **Méthanisation** – Convention SIEGE-GRDF relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel réalisés à l'occasion du raccordement de projets de méthanisation sur la commune de Breteuil ;
- **Méthanisation** – Convention SIEGE-GRDF relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel réalisés à l'occasion du raccordement d'un projet de méthanisation sur la commune de Capelles-les-Grands ;
- **Méthanisation** – Contribution au financement de l'étude d'injection pour un projet sur la commune de Saint-Pierre-du-Bosguérard ;
- **Bois énergie** – Convention de participation financière – Longchamps ;
- **Bois énergie** – Convention de groupement de commandes – Longchamps ;
- **Photovoltaïque** – Convention de mise à disposition de toiture pour une centrale photovoltaïque – Miserey.

- **Liste complémentaire n°3 2022** : 8 opérations pour 611 200 € ;
- **IRVE** – Convention relative aux modalités de collaboration entre Enedis et le SIEGE 27 pour l'élaboration du Schéma Directeur pour les infrastructures de recharges pour véhicules électriques ;
- **Mobilité** – Demande de subvention dans le cadre du dispositif IDEE ACTION « Mobilité durable » proposé par la Région.



### CONTEXTE : Impacts de la crise sur le programme d'investissement du SIEGE 27

**La crise sanitaire** : un impact en terme de ressources humaines (maladie, absentéisme) extrêmement pénalisant pour les entreprises prestataires et pour le SIEGE 27 dans l'exécution de ses chantiers.

**La crise ukrainienne** : Bouleverse l'économie des contrats de prestations :

- Augmentation de toutes les matières premières (cuivre, aluminium, poste de transformation, acier, enrobé, énergie, ...)
- Evolution des indices de référence.

### PROBLÉMATIQUE

- Les opérations programmées pour 2022 en cours et/ou en projet doivent être réévaluées pour tenir compte de la situation
- Le renouvellement et les dernières contraintes normatives pour 2023 provoquent des ajustements sur les estimations des ouvrages qui seront présenter en réunions intercommunales de programmation.
- La préparation du recensement commence le 23 mai prochain par l'envoi par mail d'un courrier à toutes les communes rurales du département (Commune C) sur lequel une réponse est attendue pour le **29 juillet 2022** au plus tard.

Depuis 2022 :

➤ **Audits énergétiques :**

Marchés d'audits énergétiques à bons de commande à disposition des communes

	Financement ACTEE	Financement Commune	Financement SIEGE
Communes adhérentes au service CEP/économe de flux	50%	20%	30%
Communes C		30%	20%
Villes A et B	/	75%	25%

➤ **Accompagnement à la valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) :**

- Prestataire sélectionné par le SIEGE : Hellio Solutions  
➔ Vérification éligibilité/justificatifs, montage des dossiers,...
- Prix garanti des CEE
- A disposition de toutes les collectivités et de leurs groupements

# PROCHAINS RENDEZ-VOUS

**VENDREDI 21 OCTOBRE 2022**

Débat d'Orientations Budgétaires | Cinéma Gaumont et Pathé Evreux

**SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022**

Comité Syndical | CADRAN Evreux



**POUR PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

**RÉCUPÉRATION DES DIAPOSITIVES DE CETTE RÉUNION  
SUR LE SITE DU SIEGE 27 À PARTIR DE MARDI**

**SIEGE27.FR**



## À BIENTÔT

12 Rue Concorde, 27930 Guichainville  
tel. 02 32 39 82 00 | [siege27-direction@siege27.fr](mailto:siege27-direction@siege27.fr)

**SIEGE27.FR**